



Règlement de la garderie Le Petit Train

1. Conditions d'accueil

Age : La garderie « Le Petit Train » est accessible aux enfants de 3 ans à 8 ans.

Par mesure de sécurité, et /ou pour des raisons de quotas, les collaborateurs de la garderie peuvent en limiter momentanément l'accès.

Le respect des consignes et un comportement adapté dans la garderie sont nécessaires pour un cadre de vie sécurisant. En cas de non-respect de ces points, les collaborateurs prendront les mesures adéquates pour préserver la sécurité et le bien-être des enfants.

Le parent est instamment prié de ne pas amener son enfant en cas de maladie contagieuse et /ou état grippal et en cas de blessure; en pareil cas les collaborateurs de la garderie se doivent de refuser l'enfant.

Toute information nécessaire à la bonne prise en charge de l'enfant doit être signalée à l'enregistrement, à noter toutefois que les collaborateurs ne sont pas habilités à administrer un traitement médical.

2. Organisation interne et surveillance

Les tarifs et les horaires d'ouverture sont affichés sur le panneau à l'entrée de la garderie « Le Petit Train ».

Pour le bon fonctionnement de l'espace, le parent est prié de respecter la durée maximale de 3 heures.

Toute tranche horaire entamée est due entièrement.

Les cartes de crédit et les euros ne sont pas acceptés.

La surveillance dans la garderie est active et l'enfant est pris en charge par les collaborateurs seulement quand il se trouve dans la garderie.

Dans le vestiaire, l'enfant est sous la surveillance et la responsabilité du parent.

Le vestiaire est non surveillé. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte.

Les poussettes ne doivent pas être entreposées dans le vestiaire, ni dans le couloir extérieur qui est une voie d'évacuation.

3. Modalités de garde

Le parent doit fournir aux collaborateurs les informations nécessaires à l'enregistrement de l'enfant et pouvoir justifier son identité et celle de l'enfant.

Par sa signature apposée sur la fiche d'enregistrement, le parent déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Pour des raisons de sécurité, le parent a l'obligation de rester dans l'enceinte du centre commercial et doit pouvoir être atteignable et disponible à tout moment.

Le ticket d'inscription sera remis à chaque parent et sera exigé pour le retrait de l'enfant.

La garderie « Le Petit Train » ne prend aucune réservation.

Les aliments, boissons et jouets divers, à l'exception d'un « doudou » ne sont pas autorisés dans la garderie.

4. Responsabilités

Tout enfant accédant à la garderie doit être assuré contre les risques d'accidents (responsabilité civile familiale ainsi que l'assurance accident liée à l'assurance maladie).

La garderie «Le Petit Train» décline toute responsabilité en cas d'accident de l'enfant.

La responsabilité des parents est engagée lors de préjudice matériel et /ou corporel causé à d'autres personnes, aux biens et /ou aux collaborateurs de la garderie.

5. Urgence

En cas d'urgence, le parent prendra lui-même les décisions qui s'imposent.

Si le parent n'est pas joignable, les collaborateurs appelleront le 144.

6. Evacuation

En cas d'évacuation, les collaborateurs de la garderie se chargeront d'amener les enfants sur la zone de rassemblement prévue à l'extérieur du centre commercial.